

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 janvier 2021

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE - (N° 3818)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CL10

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est impensable de sacrifier l'économie française, qui va engendrer une situation de chômage accrue, des suicides massifs, ... , pour désengorger les hôpitaux. Par ailleurs, le gouvernement ne peut proroger à l'envi une telle situation ; l'état d'urgence doit rester une situation d'exception. En la prolongeant de plus d'un an est déraisonnable.